

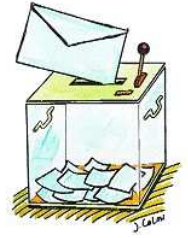


EPERLECQUES

Règlement Intérieur

Conseil Municipal Jeunes

2017 / 2019



Le Conseil Municipal des Jeunes existe sur la commune depuis plusieurs mandats.

Il sera suivi par le Conseil Municipal et notamment par Petit Valérie, Adjointe au Maire chargée des Affaires scolaires, Culture, Conseil Municipal Jeunes et par la Commission Jeunesse.

Le conseil Municipal des Jeunes est composé de 23 jeunes élus pour deux ans.

Candidats : **Ne peuvent être élus que les enfants qui habitent Eperlecques.**

La campagne se déroulera du 9 mai au 26 mai 2017

Les candidats devront déposer leur candidature assortie de l'autorisation parentale **le 19 mai** au plus tard.

Ecole des 3 sites : CE 2 : 2 élèves CM 1 : 4 élèves CM2 : 2 élèves

Ecole Saint Joseph : CE2 : 2 élèves CM1 : 2 élèves CM2 : 2 élèves

Collège Jacques Prévert : 4 élèves (2 en 6^e et 2 en 5^{ème})

Collège Sacré Cœur : 4 élèves (2 en 6^e et 2 en 5^{ème})

Eperlecquois scolarisés sur d'autres établissements : 1 Eperlecquois sera élu par le Conseil Municipal Jeunes, lors de sa première réunion.

Modalités de vote :

Les élections se déroulent dans les établissements listés ci-dessus. Pour les écoles, toute la classe peut voter. Pour les collèges, une liste est établie par collège, un seul vote par collège à l'issue duquel les 2 premiers seront élus (en cas de ballottage entre deux candidats, le plus âgé sera élu).

Pour les Eperlecquois scolarisés sur d'autres établissements, les candidatures et autorisations seront à déposer en Mairie **avant le 26 mai**, accompagnées **d'un projet**.

Périodicité des séances :

Le conseil Municipal des Jeunes se réunira au moins une fois par trimestre.

Convocation :

- Une convocation sera envoyée avant la réunion avec l'ordre du jour,
- En cas d'impossibilité de présence au conseil, le (la) jeune élu(e) est prié (e) d'en informer l'auteur de la convocation 24 heures à l'avance.
- A chaque réunion, une nouvelle date de rencontre pourra être proposée.

La réunion :

- Un compte rendu sera réalisé après chaque séance de CMJ
- Un intervenant extérieur pourra être sollicité afin d'aborder un sujet spécifique ou d'anciens élus du CMJ.